

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 22 et 23 avril 2013

2013 DDEEES 82 Subvention et convention avec le Comité international des jeux mathématiques pour l'organisation du 14e Salon Culture et Jeux mathématiques.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 9 avril 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au Comité international des jeux mathématiques ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le Comité international des jeux mathématiques, 8 rue Bouilloux-Laffont 75015 Paris, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 35.000 euros est attribuée au Comité international des jeux mathématiques.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, chapitre 65, nature 6574, ligne VF 55015 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2013.